



République Française  
Département du Val d'Oise  
Canton de Pontoise

## Commune de Livilliers

10, Rue de la Chaise  
95 300 Livilliers

Téléphone : 01.34.42.72.04  
Télécopie : 01.34.66.99.43

### ARRETE N°7-2018 PERMISSION DE VOIRIE - POSE D'UN ECHAFAUDAGE

Le Maire de la commune de LIVILLIERS,

- Vu les articles L2211-1 et L2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code la Route et notamment l'article R.411.8
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (notamment la signalisation temporaire) ;
- Vu la demande de Madame LENTZ en date du mardi 15 juin 2018 concernant l'installation d'un échafaudage pour les travaux de ravalement de façade au 35 rue de Paris, 95300 LIVILLIERS ;
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée des travaux.

Et pour permettre le bon déroulement des travaux :

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame LENTZ, propriétaire de la maison sise 35 rue de Paris est autorisé à occuper temporairement le domaine public, pour permettre l'installation d'un échafaudage et le dépôt de matériaux par la société LUZIBAT sise 10 rue Jean Jaurès 95310 ST OUEN L'AUMONE destiné au ravalement de façade devant le 35 rue de Paris 95300 LIVILLIERS du lundi 19 juin 2018 jusqu'à la fin octobre.

**Article 2** : Pendant la durée des travaux, le chantier sera sécurisé et matérialisé par Madame LENTZ et par l'entreprise LUZIBAT. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées.

**Article 3** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

La gendarmerie d'Auvers sur Oise ;  
Madame LENTZ ;  
L'entreprise LUZIBAT ;  
Affichage

LIVILLIERS, le 19 juin 2018

Le Maire  
Marion WALTER

